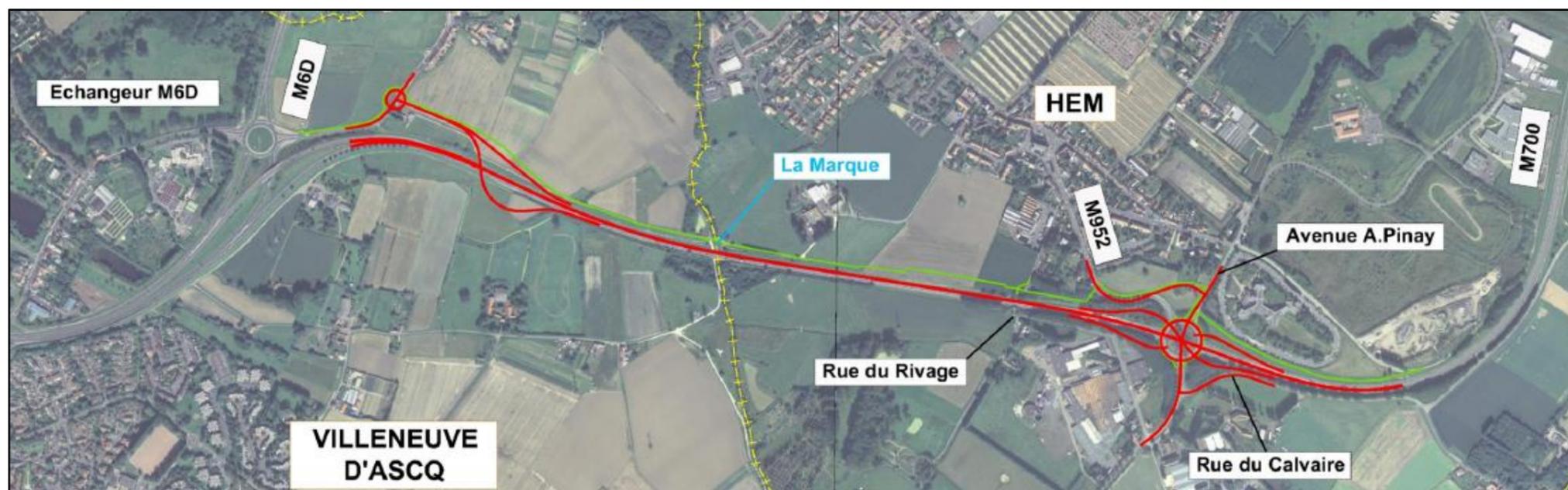


Réaménagement de la M700 entre les échangeurs de la M 6d et de la M 952 et création d'un aménagement cyclable

Villeneuve d'Ascq - Hem



Dossier de demande d'Autorisation Environnementale
Pièce 2E – Évaluation simplifiée des incidences du projet sur le réseau Natura 2000

Sommaire général du dossier d'autorisation environnementale

Volet 2 - Dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant les pièces suivantes :

- Pièce 2A : Note de présentation non technique
- Pièce 2B : Évaluation environnementale valant document d'incidences sur la ressource en eau (Cf. Volet 3 – Evaluation environnementale),
- Pièce 2C : Dossier de demande de dérogation au titre des articles L.411-1 et suivants du Code de l'Environnement,
- Pièce 2D : Dossier de demande d'autorisation de défrichement,
- **Pièce 2E : Évaluation simplifiée des incidences du projet sur les sites Natura 2000,**
- Pièce 2F : Avis et mémoire en réponse aux autres services

Le site d'étude n'est compris dans aucun site d'intérêt communautaire.

Le site NATURA 2000 français le plus proche est le site FR3112002 - Les « Cinq Tailles » désigné au titre de la Directive Oiseaux et faisant l'objet d'un DOCOB (document d'objectifs). Il est situé à un peu près de 19 kilomètres du secteur d'étude.

Le réseau Natura 2000 s'inscrit au cœur de la politique de conservation de la nature de l'Union européenne et est un élément clé de l'objectif visant à enrayer l'érosion de la biodiversité.

Ce réseau mis en place en application de la Directive "Oiseaux" datant de 1979 et de la Directive "Habitats" datant de 1992 vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent. La structuration de ce réseau comprend :

- Des Zones de Protection Spéciales (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs ;
- Des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats".

Un seul site Natura 2000 est présent sur le périmètre d'étude éloigné, en limite des 10 km par rapport à l'emprise du projet. Il s'agit de la Zone de Protection Spéciale (désignée donc au titre de la Directive Oiseaux) FR3112002 - Les "Cinq Tailles"

Physionomie générale du site :

Forêts caducifoliées	63%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	29%
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	6%
Prairies améliorées	2%

Le périmètre englobe deux grands bassins se situant au nord du site d'environ 35 ha et une couronne boisée de 86,60 ha. Il s'agit d'un espace naturel sensible du département du Nord.

Qualité et importance. Le site accueille une des plus remarquables populations françaises de Grèbe à cou noir, espèce nicheuse emblématique du site, se joint à cette espèce prestigieuse la rare Mouette mélanocéphale qui niche au sein d'une colonie de mouettes rieuses. Fuligules milouins, morillons, canards colverts... se reproduisent sur les 35 ha de bassins : ils y trouvent la tranquillité et une nourriture abondante (insectes, petits poissons, plantes aquatiques). Certains oiseaux sont sédentaires bien que leur espèce soit en majorité migratrice : Foulque macroule, Héron cendré, Vanneau huppé et Gallinule poule d'eau. De nombreux migrateurs utilisent également les bassins : Avocette élégante, Echasse blanche, Gorgebleue à miroir, Guifette noire, Busard des roseaux, aigrettes, fauvelles, canards divers.

Vulnérabilité. Les plans d'eau composés des anciens bassins de décantation ne font l'objet d'aucune activité de chasse ou de pêche, activités incompatibles avec la présence d'un gazoduc souterrain. La partie boisée fait, quant à elle, l'objet d'une activité de chasse. Le site a été aménagé et ouvert au public. Il est soumis à une très forte fréquentation, mais les dispositifs d'observation et de protection des bassins permettent de respecter la tranquillité des oiseaux du bassin. La partie forestière du site subit, quant à elle, des dérangements importants. La richesse alimentaire des bassins est liée à leur origine (bassins de décantation de sucrerie). Les bassins sont alimentés uniquement par les précipitations, aucune maîtrise des niveaux d'eau n'est possible. Des études complémentaires sur l'évolution des niveaux d'eau et les possibilités de gestion seraient à réaliser.

Les espèces ayant justifié la désignation du site d'intérêt communautaire sont essentiellement des espèces des zones humides ou des milieux forestiers :

- Martin pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*)
- Héron pourpré (*Ardea purpurea*)
- Butor étoilé (*Botaurus stellaris*)
- Guifette moustac (*Chlidonias hybridus*)
- Guifette noire (*Chlidonias niger*)
- Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*)
- Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*)
- Pic mar (*Dendrocopos medius*)
- Pic noir (*Dryocopus martius*)
- Aigrette garzette (*Egretta garzetta*)
- Echasse blanche (*Himantopus himantopus*)
- Mouette mélanocéphale (*Ichtyaetus melanocephalus*)
- Barge rousse (*Limosa lapponica*)
- Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*)
- Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*)
- Bondrée apivore (*Pernis apivorus*)
- Combattant varié (*Philomachus pugnax*)
- Pluvier doré (*Pluvialis apricaria*)
- Marouette ponctuée (*Porzana porzana*)
- Avocette élégante (*Recurvirostra avosetta*)
- Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*)

Les sites belges visent également des oiseaux, mais aussi le Triton crêté, et deux espèces de chiroptères.

		BE32002 - Vallée de l'Escaut en aval de Tournai	BE32044 - Bassin de l'Escaut en amont de Tournai	BE32001 - Vallée de la Lys	FR3112002 - Les "Cinq Tailles"
		10 km	16 km	18 km	19 km
<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté		X	X	
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe		X		
<i>Myotis dasycneme</i>	Vespertilion des marais		X		
<i>Gavia stellata</i>	Plongeon catmarin			X	
<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé		X	X	x
<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris			X	
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette		X	X	x
<i>Egretta alba</i>	Grande Aigrette		X	X	
<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré			X	x
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche		X		x
<i>Platalea leucorodia</i>	Spatule blanche			X	
<i>Mergus albellus</i>	Harle piette			X	
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore			X	x
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir		X		
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux			X	x
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin		X		
<i>Pandion haliaetus</i>	Balbusard pêcheur	X	X	X	x
<i>Porzana porzana</i>	Marouette ponctuée			X	x
<i>Himantopus himantopus</i>	Echasse blanche			X	x
<i>Recurvirostra avosetta</i>	Avocette élégante			X	x
<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré			X	x
<i>Philomachus pugnax</i>	Combattant varié	X		X	x
<i>Tringa glareola</i>	Chevalier sylvain	X		X	x
<i>Larus melanocephalus</i>	Mouette mélanocéphale			X	x
<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin			X	x

<i>Chlidonias niger</i>	Guifette noire			X	x
<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais			X	
<i>Alcedo atthis</i>	Martin pêcheur d'Europe	X	X	X	x
<i>Luscinia svecica</i>	Gorgebleue à miroir	X	X	X	x
<i>Chlidonias hybridus</i>	Guifette moustac				X
<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar				X
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir				X
<i>Limosa lapponica</i>	Barge rousse				X

En dehors du Martin pêcheur d'Europe sur la Marque, aucune espèce ni habitat d'intérêt communautaire n'a été identifié sur le site d'étude. Les habitats ne sont par ailleurs pas favorables aux espèces ayant justifié la désignation des sites d'intérêt communautaire du fait de leur nature, de la proximité des infrastructures de transport et du contexte périurbain.

L'espèce d'amphibien est trop éloignée pour être soumise à un quelconque impact.

Comme pour les oiseaux, la nature et la qualité des habitats ne présentent pas d'attractivité particulière pour ces espèces au regard de la distance à leur site d'implantations.

L'éloignement de ces sites et la nature des habitats du secteur d'étude permettent ainsi d'éviter toute incidence notable sur ces sites d'intérêt communautaire et leurs habitats et espèces ayant justifié leur désignation.